



Nos réf. : MS/AD

VILLE DE MAICHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.57 - Convention avec l'Association Sauvegarde du Patrimoine Campanaire et Horloger du Plateau Maîchois pour autoriser l'accès au clocher et l'observation du patrimoine en question de l'église Saint-Pierre de Maîche – Autorisation de signature

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 3 juin 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : Il sera établi une convention avec l'Association Sauvegarde du Patrimoine Campanaire et Horloger du Plateau de Maîche dont le siège social se situe à 25120 Maîche – 4 rue des Combes, pour autoriser l'accès à l'église Saint-Pierre de Maîche afin d'y observer le patrimoine campanaire et horloger du clocher.

Article 2 : La convention entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction et permet aux parties de la résilier à tout moment.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à ladite Association et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 26 juin 2023

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 29 juin 2023
Publié sur le site internet le 30 juin 2023